

## Le Havre : un individu fiché «S» menace et agresse un parent d'élève devant une école maternelle

La victime et le directeur académique de Seine-Maritime ont porté plainte, tout comme le maire du Havre, Édouard Philippe, au nom de la Ville, qui s'est par ailleurs constituée partie civile.

Publié le 11/12/2020 à 15:49, Mis à jour le 11/12/2020 à 16:20



La femme du mis en cause ainsi que l'une de ses proches ont également été interpellées et placées sous contrôle judiciaire. Chalabala - stock.adobe.com

Lundi 7 décembre, à la sortie des écoles municipales maternelle et élémentaire Jules Guesde au Havre (Seine-Maritime), un parent d'élève a agressé un autre parent, de façon particulièrement violente, en présence de parents d'élèves et d'enfants, rapporte au *Figaro* ce vendredi une source proche de l'enquête, confirmant une information de [Ouest France](#).

*«Il lui a reproché d'écouter de la musique trop fort et d'être un mauvais musulman, avant de casser le pare-brise de sa voiture et de proférer des menaces de mort »*, a indiqué Cyril Fournier, procureur de la République adjoint du Havre au journal local.

Dans un communiqué adressé au *Figaro*, le rectorat de la région académique Normandie précise que *«l'équipe enseignante est*

*immédiatement intervenue pour aider à résoudre la situation.» Et d'ajouter que «les personnes de cette équipe ont, par la suite, fait l'objet d'intimidations.» L'équipe éducative a bénéficié du soutien immédiat des autorités académiques qui se sont rendues dans l'école dès le lendemain de l'incident.*

## Une atteinte à la liberté de conscience

L'agresseur a quant à lui rapidement été interpellé par la police et placé en garde à vue. Selon une information du parquet cité par *Ouest France*, le mis en cause serait un homme âgé de 44 ans, « radicalisé et fiché S ». Présenté au juge dans le cadre d'une comparution immédiate mercredi, il a demandé un délai pour préparer sa défense et sera jugé le 13 janvier 2021, précise le quotidien régional. Dans cette attente, ce dernier a été placé sous contrôle judiciaire, avec notamment « l'interdiction de se rendre aux abords de l'école ».

« De tels faits ne sont pas acceptables et, en tant que maire du Havre, j'estime qu'il est de mon devoir de porter plainte au nom de la commune. »

*Edouard Philippe, maire du Havre.*

La victime et le directeur académique de Seine-Maritime, Olivier Wambecke, ont porté plainte, tout comme le maire du Havre, Édouard Philippe, au nom de la Ville, qui s'est par ailleurs constituée partie civile. « *De tels faits ne sont pas acceptables et, en tant que maire du Havre, j'estime qu'il est de mon devoir de porter plainte au nom de la commune* », a réagi l'édile dans un communiqué transmis au *Figaro* ce vendredi.

*« S'en prendre à l'école municipale et aux agents qui la font vivre, s'en prendre aux administrés, en formulant des menaces de mort, revient à s'attaquer à la municipalité et à la liberté de conscience des Havraises et des Havrais. Une telle attaque au principe de laïcité, à proximité immédiate d'une école municipale, doit être fermement condamnée », a-t-il ajouté.*

Une protection fonctionnelle a été mise en place pour les personnels concernés de l'école Jules-Guesde, a précisé le rectorat. Selon *Ouest*

*France*, la femme du suspect, ainsi qu'une autre membre de sa famille, ont également été interpellées et placées sous contrôle judiciaire, jeudi. Ces dernières sont poursuivies pour subornation de témoins (des membres du personnel de l'école) et actes d'intimidation. Elles seront jugées le 13 janvier, précise le quotidien.

**À VOIR AUSSI** - Lutte antiterroriste: Castex annonce «deux nouvelles dispositions pour renforcer la sécurité des fonctionnaires et agents publics»



Replay

Unmute